



Compte Rendu RS

COMPTE RENDU DE LA REUNION SYNDICALE DU

23/05/2024

18h15

Date de la convocation : 14/05/2024

Compétence AEP

- Intervention de Pyrén'eau pour présentation de la collectivité et des ressources qui alimentent le SEABB
- Statuts Pyrén'eau : réintégration de la CATLP (01_2024_05)
- Convention VEG : Vidouze, Sanous et Lahitte Toupière (02_2024_05 / 03_2024_05 / 04_2024_05)
- Rétrocession de la parcelle A n° 456 sur la Commune de Bédeille (05_2024_05)
- Servitudes Administratives de passages de canalisations d'Eau Potable : annule et remplace la délibération 11_2023_06 (06_2024_05)
- DM1 opération patrimoniale – régularisation de l'inventaire (07_2024_05)
- DM2-DM5 opérations investissement (08_2024_05 et 08B_2024_05)
- DM3 pour démolition réservoir de Bédeille et étude choix du mode de gestion (09_2024_05)
- DM4 : VEG facturation et remboursement (10_2024_05)
- Demandes de subventions dossier et délibération AEAG et CD64 / CD65 : annule et remplace la délibération 24_2024_02 (11_2024_05)
- Point sur les décisions prises dans le cadre des MAPA (12_2024_05)
- Etat des travaux et études en cours

Compétence Assainissement Collectif : collecte

- Presse à vis STEP Nousty– explication répartition
- Signature protocole accord STEP GER (13_2024_05)
- DM1 : Compte 673 : annulations exercices antérieurs pour PFAC (14_2024_05)
- DM2 : Etude choix du mode de gestion et déshydratation (15_2024_05)
- DM3 : Traitement des eaux usées d'Ibos sur la CATLP et remboursement SATEG (16_2024_05)
- Délibération provision créances douteuses (17_2024_05)
- Convention Andoins pour traitement de EU (18_2024_05)
- Point sur les décisions prises dans le cadre des MAPA (20_2024_05)
- Etat des travaux et études en cours

Compétence ANC

- Etats des travaux et études en cours

Toutes compétences

- Délibération sur les chèques restaurant : rajout stagiaire, apprentis et contrats en alternance (21_2024_05)

Questions diverses

- Remboursement frais agent (22_2024_05)

Liste des Présents réunion syndicale du 23/05/2024

BG 47

Mme, M : HERVE, PERSONNE, JOUVIN, CAZABAN-CARRAZE, SCUDIZIO, TEULE, DUBERTRAND, DALLA-SANTA, GOMEZ, PALAZOO, COURTADE, BERGERET, DIAS, JOUBERT, BAT, PATACQ, NICOLAU, FLANDE, JOUCLA, LASSERRE, COSTE, LACAZE J, LARROZE, BERLANGA, DESSERE, BOURDA, DUPUY, SCHNEIDER, SEMPE, PONTICO, PRAT, KHENOUG, PUYO, DABADIE N, LAGAHE, BEGUE, COURADES, BORDE-BAYLACQ, DABADIE G, LARRAZABAL, PERE, MARCARIE, PEDEBEARN, LABAT, SEBAT, TREPEU, CAMPARDON.

EAU 45

Mme, M : HERVE, PERSONNE, JOUVIN, CAZABAN-CARRAZE, SCUDIZIO, TEULE, DUBERTRAND, DALLA-SANTA, GOMEZ, PALAZOO, COURTADE, BERGERET, DIAS, JOUBERT, BAT, PATACQ, NICOLAU, FLANDE, JOUCLA, LASSERRE, COSTE, LACAZE J, LARROZE, BERLANGA, DESSERE, BOURDA, DUPUY, SCHNEIDER, SEMPE, PONTICO, PRAT, KHENOUG, PUYO, DABADIE N, LAGAHE, COURADES, BORDE-BAYLACQ, DABADIE G, LARRAZABAL, PERE, MARCARIE, PEDEBEARN, SEBAT, TREPEU, CAMPARDON.

ANC 32

Mme, M : HERVE, CAZABAN-CARRAZE, SCUDIZIO, DUBERTRAND, PALAZOO, COURTADE, BERGERET, DIAS, JOUBERT, PATACQ, NICOLAU, FLANDE, JOUCLA, LASSERRE, COSTE, LARROZE, DESSERE, BOURDA, DUPUY, SCHNEIDER, SEMPE, KHENOUG, PUYO, BEGUE, COURADES, BORDE-BAYLACQ, DABADIE G, LARRAZABAL, PERE, LABAT, TREPEU, CAMPARDON.

COLLECTE 18

Mme, M : CAZABAN-CARRAZE, DIAS, JOUBERT, PATACQ, NICOLAU, JOUCLA, COSTE, DESSERE, BOURDA, DUPUY, SCHNEIDER, COURADES, BORDE-BAYLACQ, LARRAZABAL, PERE, LABAT, TREPEU, CAMPARDON.

BUDGET EAU POTABLE

Intervention de PYREN'EAU pour présentation de la collectivité et des ressources qui alimentent le SEABB

L'idée est :

- D'intervenir sur maximum 20min car notre ordre du jour est quand même fourni : créneau de 18h30 à 19h début de réunion
- De présenter brièvement PYRENEAU
- De préciser que c'est le syndicat producteur
- De parler des ressources qui alimentent le SEABB de manière simple et imagées (photos – qualité – quantité...). Je projeterai les UF comme cela les élus pourront s'identifier aux ressources.
- Peut-être de dire ce qui est dispo à la maison de l'eau au niveau de la pédagogie

Statuts PYREN'EAU : réintégration de la CATLP (01_2024_05)

Monsieur le Président informe l'assemblée que, lors de la réunion du Comité Syndical de PYREN'EAU en date du 6 mars 2024, les membres du Comité se sont prononcés favorablement à l'unanimité concernant la demande de révision statutaire du Syndicat, afin de procéder à l'extension du périmètre statutaire de PYREN'EAU (article 1 des statuts).

Ce projet de modification porte sur la réintégration de la Communauté d'Agglomération de Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) pour la commune d'Ossun qui, par conséquence nécessite de modifier la représentativité du Syndicat Pyren'eau (article 10.1 des statuts).

Le Conseil Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE : la modification des statuts de PYREN'EAU telle que présentée par le Président

CHARGE : le Président de notifier la présente délibération au Syndicat sur ce projet de modification, afin qu'il saisisse les Préfets des deux départements, en vue de l'édiction d'un arrêté modifiant ses statuts.

Convention VEG : Vidouze, Sanous et Lahitte Toupière (02_2024_05 / 03_2024_05 / 04_2024_05)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que :

- Le SEABB, issu de la fusion des Syndicats du Vic Bilh, Montaner, Crouseilles et du SMEAVO a été créé à effet du 1er septembre 2018,
- L'exploitation du service d'eau potable du périmètre de l'ancien Syndicat du VIC BILH MONTANER est assurée dans le cadre d'une délégation de service public, à effet du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026, confiée à la société SATEG,
- La commune de VIDOUZE est actuellement desservie par le SEABB dans le cadre d'une convention passée avec le SIAEP de Lembeye le 28/07/2005,

Monsieur le Président explique que les modalités techniques, financières et administratives de la fourniture d'eau ont évolué, en particulier les charges liées au renouvellement des réseaux vétustes incombant au SEABB. Il énonce qu'il y a donc lieu de modifier les conditions d'application de la convention d'origine et de ses avenants successifs.

Monsieur le Président, ayant présenté la convention ci annexée, demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver et l'autoriser à le signer.

Idem pour Sanous (02_2024_05) et Lahitte Toupière (03_2024_05)

Rétrocession de la parcelle A n° 456 sur la Commune de Bédeille (05_2024_05)

Le Président expose que le Syndicat est propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 456 d'une superficie de 80 m², sur la commune de BEDEILLE, sur laquelle existe un château d'eau.

Il rappelle que, par délibération N° 15_2021_10 du 04 octobre 2021, il a été décidé de la destruction de ce château d'eau, qui n'est plus en fonctionnement, et n'aura plus d'utilité. Les travaux de destruction sont prévus rapidement. Le SEABB, souhaite rétrocéder pour un montant d'un euro symbolique cette parcelle à M BAYLOT STEPHAN HERVE, propriétaire du terrain A 455 attenant.

Suite à l'avis des domaines du 15 mai 2024.

Servitudes Administratives de passages de canalisations d'Eau Potable : annule et remplace la délibération 11_2023_06 (06_2024_05)

Le Président rappelle à l'assemblée le projet de création du réseau public d'eau potable sur le territoire des communes de Maspie-Lalonquère-Juillacq et Anoye, et la délibération N° 11_2023_06 instituant les servitudes de passage pour le réseau d'eau potable traversant les propriétés privées. Entre temps :

Un des propriétaires a signé une promesse de vente d'une partie du terrain

Un autre propriétaire a vendu son terrain

En conséquence, il est nécessaire d'annuler et remplacer la délibération N° 11_2023_06 afin de pouvoir rédiger par actes en la forme administrative les nouvelles conventions de passage de canalisations concernant ces propriétaires.

Le réseau traversant des propriétés privées, il convient d'instituer des servitudes administratives de passage de canalisations telles qu'elles sont prévues à l'article L.152-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Ces servitudes devront faire l'objet d'actes authentiques publiés au service de la publicité foncière. Cette formalité est obligatoire en vertu de l'article 28 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière, ne fût-ce que pour l'information des tiers acquéreurs.

Le Président propose d'instituer les servitudes administratives de passage de canalisations d'eau potable, moyennant le paiement d'une indemnité de 0.50 € le mètre carré et de rédiger des actes en la forme administrative qui seront publiés au service de la publicité foncière.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE d'instituer des servitudes administratives de passage de canalisations d'eau potable sur les terrains suivants, sis sur le territoire des Communes de Maspie-Lalonquère-Juillacq et Anoye

Parcelle	Superficie M2	Ml grevée de servitudes	Propriétaire	Indemnités	Commune
D 666	255	85	M. BALADASSARI Patrice	127.50	Maspie
A 611	225	75	BARRERE Julien	112.50	Maspie
D 665	150	50	CAPDEVIELLE Jean-Marie	75.00	Maspie
A 12-13	285	95	CAZENAVE Jean Claude	142.50	Anoye
A 58	105	35	COMMUNE ANOYE	52.50	Anoye
D 430-433	510	170	CUP Magalie	255.00	Maspie
A 66	270	90	GUICHAMANS Philippe	135.00	Anoye
A 61	120	40	IMAR Agnes	60.00	Anoye
D 533-562	1050	350	LAHONDA Marcel	525.00	Maspie
A 186	270	90	LOM Pascal	135.00	Maspie
A 59-60	420	140	LOUISSENIA Alain	210.00	Anoye
A 68-69	270	90	MILHOMIS Alain	135.00	Anoye
A 9-10	300	100	PARAGNE Berthe	150.00	Anoye
A 2-605	405	135	PERRIU Jean Jacques	315.00	Anoye
A 62	225	75	ESCLOUPE Jean	Payé à M. PERRIU	Anoye
D 434	135	45	LOUSTAU David	68.00 payé à l'ancien propriétaire M. VERSAILLES Jean	Maspie

CHARGE

le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération, et notamment de rédiger par actes en la forme administrative les conventions de passage de canalisations.

DM1 opération patrimoniale – régularisation de l’inventaire (07_2024_05)**Objets :** regul inventaire M 91 2022 et 203 2022**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (041) : Constructions	4 072,00	2315 (041) : Installation, matériel et outill	4 072,00
2313 (041) : Constructions	393,86	2315 (041) : Installation, matériel et outill	393,86
	4 465,86		4 465,86
Total Dépenses	4 465,86	Total Recettes	4 465,86

DM2 opérations investissement (08_2024_05)**Objets :** DM OPERATIONS INVESTISSEMENT**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-65 000,00		
2315 (23) - 828 : Installation, matériel et ou	25 000,00		
2315 (23) - 8472 : Installation, matériel et o	20 000,00		
2315 (23) - 8552 : Installation, matériel et o	20 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

DM5 opérations investissement (08B_2024_05)**Objets :** DM _AJUSTEMENT OPERATIONS TVX EN COURS**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) - 840 : Installation, matériel et ou	-30 000,00		
2315 (23) - 8554 : Installation, matériel et o	-50 000,00		
2315 (23) - 862 : Installation, matériel et ou	-45 000,00		
2315 (23) - 864 : Installation, matériel et ou	-45 000,00		
2315 (23) - 865 : Installation, matériel et ou	15 000,00		
2315 (23) - 866 : Installation, matériel et ou	20 000,00		
2315 (23) - 868 : Installation, matériel et ou	-130 000,00		
2315 (23) - 869 : Installation, matériel et ou	30 000,00		
2315 (23) - 871 : Installation, matériel et ou	15 000,00		
2315 (23) - 872 : Installation, matériel et ou	220 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

DM3 pour démolition réservoir de Bédeille et étude choix du mode de gestion (09_2024_05)

Objets : DM DESTRC CHATEAU EAU BEDEILLE+ETUDE MODE DE GESTI

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-50 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-50 000,00
	-50 000,00		-50 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-50 000,00		
61521 (011) : Bâtiments publics	40 000,00		
617 (011) : Etudes et recherches	10 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	-50 000,00	Total Recettes	-50 000,00

DM4 : VEG facturation et remboursement (10_2024_05)

Objets : DM VENTE EN GROS+REMB A SATEG

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
605 (011) : Achats d'eau	40 000,00	70111 (70) : Ventes d'eau aux abonnés	40 000,00
	40 000,00		40 000,00
Total Dépenses	40 000,00	Total Recettes	40 000,00

Demandes de subventions dossier et délibération AEAG et CD64 / CD65 : annule et remplace la délibération 24_2024_02 (11_2024_05)

Le Président rappelle à l'assemblée que le syndicat doit procéder à des renouvellements de canalisation d'eau potable dans le cadre de sa gestion patrimoniale avec pour but principaux :

• Eviter les pertes d'eau en améliorant le rendement

- IBOS rue du château d'eau et rue du Bergos partie 1 : suppression d'une canalisation fuyarde et reprise de tous les branchements sur la canalisation en diamètre 300, renouvellement d'une canalisation fuyarde initialement en acier, pose d'un réducteur de pression et abandon de deux réservoirs qui étaient à réhabiliter.
- IBOS rue du Bergos partie 2 : supprimer la conduite en acier qui est en fin de vie et sensible aux casses. La conduite sera renouvelée par un tuyau en DN 200 Fonte.
- IBOS : Rue Maye Lanne Secteur des salaisons pyrénéennes suppression d'une canalisation fuyarde sous la RD817 et d'un 63 PVC collé et renouvellement en fonte pour amélioration du rendement
- GER : Route de Marcotte Capsus : refaire à neuf les antennes en PVC collé et les branchements
- LASSERRE - MONPEZAT : Le but est de renouveler la canalisation en amiante ciment pour pouvoir supprimer le réservoir de MONPEZAT
- LAMAYOU : renouvellement de la canalisation en amiante ciment du village depuis la RD et reprise des branchements

• Eliminer les CVM

- MONTANER : secteur lotissement la Rouquère : renouvellement de canalisation avec fort temps de séjour et relargage de CVM
- VILLENAVE : renouvellement de canalisation avec fort temps de séjour et relargage de CVM

Monsieur le Président précise que le SEABB souhaite solliciter les aides financières du conseil départemental du 64 et ou du 65 et de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour ces opérations. Il précise également que le montage financier de cette opération sera précisé dès que l'étude sera un peu plus avancée et indique que cette opération sera financée :

- par les subventions : montant restant à définir
- par emprunt dont le montant restera à valider en fonction des subventions qui seront perçues (Agence de l'Eau Adour Garonne et conseil départemental)
- par les fonds propres de la collectivité

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer afin de solliciter clairement l'aide financière du conseil départemental des Pyrénées Atlantiques ou des Hautes Pyrénées en fonction des secteurs ainsi que celles de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le Comité Syndical, ou l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter les aides de l'Agence de l'eau Adour Garonne et du Conseil Départemental du 64 et ou du 65

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget

CHARGE le Président de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération

Point sur les décisions prises dans le cadre des MAPA (12_2024_05)

n°op	Marché Travaux	Entreprise	Montant travaux	Année démarrage	Date de notification
847-2	Sécurisation des réservoirs Ibos, Soumoulou, Pontacq	STAIPH	19 710,00 €	2024	11/03/2024
838	Réhabilitation des réservoirs d'eau potable année 2024-2028	BdEe et SCE	185 137,50 €	2024	23/05/2024

Etat des travaux et études en cours

Op 856 : renouvellement du réseau d'eau potable de la commune de Pontacq en même temps que les travaux de restructuration du réseau d'assainissement Collectif

Maitrise d'Oeuvre SETMO AEP	10 728,00 €
TF2 : Marché travaux tranche ferme 2 (correspondant à la tranche 4) : Rue Marquenave Amont et Vincent de Bataille	98 855,90 €
TO1.2 : Marché travaux tranche optionnelle 1 (correspondant à la tranche 5) : Place Huningue - Rue de la République - Rue des Remparts	194 348,50 €
TO2.2 : Marché travaux tranche optionnelle 2 (correspondant à la tranche 6) : Place d'Estibayres et Rue du Stade	74 250,00 €
TO3.2 : Marché travaux tranche optionnelle 3 (correspondant à la tranche 7) : Rue du Maréchal Foch	121 094,00 €

TF2 : Rue Marquenave et rue Vincent de bataille : Terminé

TO1.2 : Place Huningue - Rue de la République - Rue des Remparts – impasse du Tonkin

- PARTIE EAU POTABLE :

PONTACQ - Place Huningue

Canalisation DN 100 mm FTE - L=130 ml - Reprise de 12 branchements

PONTACQ - Rue des Remparts

Canalisation DN 63 mm PE - L=60 ml - Reprise de 7 branchements

PONTACQ - Place Saint Laurent

Canalisation DN 40 mm PE - L=60 ml - Reprise de 1 branchement

Les travaux ont démarré en février 2024 et sont terminés. Il reste des réfections de chaussées et de trottoirs.

TO2.2 : Place Estibayres et rue du stade

Les travaux vont démarrer au dernier trimestre 2024.

Op 855-3 : Travaux commande 2023-6 : Renouvellement du réseau d'eau potable Aurions Idernes

MOE SETMO : 814€HT

Entreprise BSTP : 32 544.79€HT : terminés

Op 855-1 : travaux Livron / Barzun : commande 2023-5 : 145 349.81€HT

MOE SETMO : 7550.00€HT

Désignations	Conduite existante	Conduite projet	Nombre de branchements
LIVRON - Route du Pic du Midi <i>Renouvellement de réseaux AEP</i>	PVC Ø 53/63 collé PVC Ø 125 joint auto	80 ml PVC Ø 53/63	14 u
BARZUN - Rue du Corps Franc Pommiès <i>Renouvellement de réseaux AEP</i>	PVC Ø 42/50 collé	400 ml FTE Ø 100	31 u

Travaux réalisés en même temps que les travaux d'eau usée



Le chantier reprend cette semaine.

Op 863 : Commande OUSSE : montant final à valider

MOE Interne

Le chantier est avancé à environ 90%.

Devrait être terminé début juin 2024

Concerne la rue de l'église. Reprise des antennes et de tous les branchements sur le secteur de réaménagement de la rue.

Op 855-2 : commande 2023-7 : BAYOL : 390 614.08€HT

MOE Interne

Village - renouvellement et renforcement du 140PVC en 200 fonte pour permettre de sécuriser l'approvisionnement de GER et IBOS environ 1500ml.

Les deux départs du réservoir ont bien été différenciés pour permettre optimiser l'alimentation côté bourg et côté IBOS (deux canalisations en diamètre 200 fonte distinctes).

Les travaux ont démarré début février et sont terminés. Il manque la réfection définitive qui sera réalisée en septembre 2024 en même temps que la rue de Marcotte Capsus partie 2 (reprise des branchements et des antennes).

COMPETENCE COLLECTE

Presse à vis STEP Nousty– explication répartition

Récapitulation			
	TRAVAUX PREPARATOIRES ET INSTALLATIONS DE CHANTIER		2 734,40 €
	FOURNITURE ET POSE PRESSE ET ACCESSOIRES		162 594,00 €
	INTEGRATION A LA SUPERVISION DE LA STEP MISE EN SERVICE ET REGLAGES		8 569,20 €
	DIVERS REPRISE DES LUMINAIRES ET PRISES LOCAUX		600,00 €
TOTAL GENERAL HT			174 497,60 €
TVA 20 %			34 899,52 €
TOTAL GENERAL TTC			209 397,12 €

Installation	Sous-installation	Equipement	Date de mise en service	Valeur unitaire de remplacement (€ HT) actualisée
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Pompe doseuse polymère	2010	2 066,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Centrale préparation polymère+ coffret commande	2010	5 164,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Pompe gaveuse (x2)	2010	6 886,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Presse à vis Adequapress	2010	86 070,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Doseur flocculant liquide	2010	1 435,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Vis convoyeuse	2010	5 164,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Tuyauterie pompe gaveuse	2010	4 017,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Vannes	2010	574,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Bac rétention (x2)	2010	689,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Tour de mélange adequapress	2010	6 312,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Agitateur tour de mélange	2010	2 123,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Vanne	2010	344,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Armoire de commande	2010	14 345,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Rail	2010	4 017,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Palan	2010	689,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Caillebotis	2010	689,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Extracteur d'air	2010	746,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Eclairage	2010	344,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Sonde US niveau boues benne	2010	574,00 €
STEP DE NOUSTY	Traitement des boues	Convecteur	2010	287,00 €

TOTAL : 142 535,00 €

Nous aurons donc un devis à part de 32 000€HT que nous paierons sur l'opération 76.

La presse va être réceptionnée rapidement, mais la pompe gaveuse sera livrée plus tard (3 mois de délai).

Signature protocole accord STEP GER (13_2024_05)

Monsieur le Président présente le protocole transactionnel concernant l'affaire du dysfonctionnement de la station de GER ci-annexé, et précise que la présente transaction est conclue à titre forfaitaire et définitif. Il demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver et l'autoriser à le signer.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE** les termes du protocole transactionnel ci annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce document et à procéder à toutes les formalités nécessaires à son exécution

DM1 : Compte 673 : annulations exercices antérieurs pour PFAC (14_2024_05)**Objets : DM COMPTE 673****FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-7 000,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	7 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

DM2 : Etude choix du mode de gestion et déshydratation (15_2024_05)**Objets : DM_ETUDE MODE DE GESTION+BOUES****INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	-25 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-25 000,00
	-25 000,00		-25 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-25 000,00		
617 (011) : Etudes et recherches	10 000,00		
6288 (011) : Autres	15 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	-25 000,00	Total Recettes	-25 000,00

DM3 : Traitement des eaux usées d'Ibos sur la CATLP et remboursement SATEG (16_2024_05)**Objets : DM_TRAITEMENT EU_REMB SATEG****FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6288 (011) : Autres	60 000,00	70878 (70) : par des tiers	60 000,00
	60 000,00		60 000,00
Total Dépenses	60 000,00	Total Recettes	60 000,00

Délibération provision créances douteuses (17_2024_05)

Monsieur le Président expose aux membres du conseil municipal le risque de non recouvrement de dettes concernant les PFAC, les avis urbanisme, les contrôle de réalisation d'assainissement collectif et tout autre facturation du SEABB

Le respect du principe de prudence et l'obligation de sincérité comptable obligent à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M49.

Un courriel de la trésorerie SGC NAY-MORLAAS rappelle cette obligation et indique que le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est considéré que les pièces en reste depuis plus de deux ans doivent faire l'objet de dépréciations à minima à hauteur de 15%.

L'absence de provision est signalée sur l'état des anomalies comptables issu d'Hélios.

La provision doit être constituée par délibération à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences exercées par le comptable public. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépense de fonctionnement du compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants).

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 (reprise sur provisions) pour dépréciation, si :

- la créance est éteinte ou admise en non-valeur,
- si la provision est devenue sans objet (recouvrement partiel ou en totalité)
- si le risque présenté est moindre.

Cette reprise devra faire l'objet d'une délibération pour l'acter. En cas de créances douteuses supplémentaires, il conviendra de délibérer à nouveau pour mettre à jour le montant de la provision.

L'objectif d'aboutir à une évaluation la plus précise possible du montant de la provision repose sur un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable public.

Au vu de l'état des restes à recouvrer, Monsieur le Président propose de provisionner la somme de 4570.38€, correspondant à 20% ($22851.88 * 20\%$) du montant des créances douteuses.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L2321-2, L2322-2, R2321-2 et R2321-3 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;
- Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les syndicats ;
- Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré ;

DECIDE de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 4570.38€ pour des créances concernant les créances, réputées non recouvrables,

DECIDE d'imputer ce montant à l'article 6817 « dotation aux provisions » du budget Collecte du syndicat ;

PRECISE que la provision sera reprise partiellement ou totalement par émission d'un titre de recette au compte 7817 lorsque la provision n'aura plus lieu d'être.

Convention Andoins pour traitement de EU (18_2024_05)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que :

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées exerce la compétence assainissement sur 20 des 31 communes la composant. Elle gère notamment, depuis 2014, le système d'assainissement "Idron" qui collecte les eaux usées produites sur les communes d'Artigueloutan, Idron(sud), Lée, Ousse et Sendets, et les achemine jusqu'à la station de traitement des eaux usées d'Idron.

Le réseau de collecte des eaux usées de la commune d'Andoins, géré par le Syndicat Eau et Assainissement Béarn Bigorre (SEABB), est historiquement raccordé sur le système d'assainissement "Idron". En effet, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse, devenu depuis le SEABB (par fusion avec le SIAEPVBM à compter du 1erseptembre2018), a assuré la maîtrise d'ouvrage du système d'assainissement "Idron" jusqu'au 31décembre2013.

Les modalités techniques et financières de déversement dans le système d'assainissement "Idron" des eaux usées collectées sur la commune d'Andoins étaient réglées par une convention échue. Le SEABB, ne disposant pas à proximité d'Andoins d'installation de traitement susceptible de recevoir les eaux usées provenant de cette commune, souhaite continuer à profiter du système d'assainissement "Idron" pour assurer cette mission obligatoire de traitement.

Il est donc proposé de conclure une nouvelle convention régissant les modalités techniques et financières du déversement dans le système d'assainissement "Idron" des eaux usées collectées sur la commune d'Andoins. Cette convention précise notamment :

- Les caractéristiques qualitatives et quantitatives des eaux usées rejetées ;
- Les conditions financières d'acceptation des eaux usées par la CAPBP ;
- La durée de la convention.

Monsieur le Président présente la convention ci annexée et demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver et l'autoriser à le signer.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE** les termes de la convention de déversement des eaux usées de la commune d'Andoins dans le système d'assainissement « IDRON » de la CDAPP, ci annexée
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce document conclu jusqu'au 31 décembre 2027, selon l'article 7 de la convention.

Point sur les décisions prises dans le cadre des MAPA (20_2024_05)

n°op	Marché Travaux	Entreprise	Montant travaux	Année démarrage	Date de notification
92	HEA Schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales Serres Morlaas et Lembeye	HEA	114 875,00 €	2024	13/02/2024

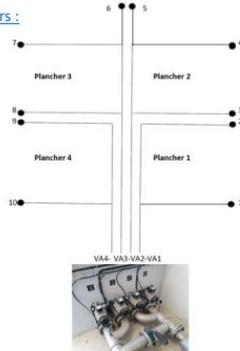
Etat des travaux et études en cours

Op83 : STEP IBOS : Procédé Rhizosph'air

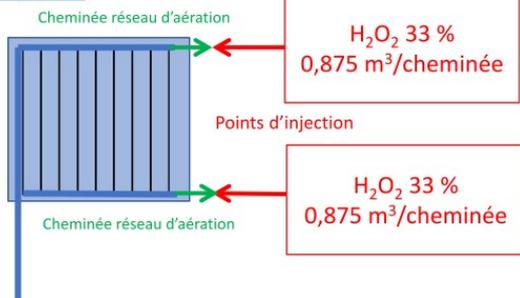
Travaux réceptionnés en mai : Les résultats sur le traitement de l'Azote sont bons.

Traitement curatif en cours avec H₂O₂ (Péroxyde) à 33%

Plan général des planchers :



Pour chaque plancher :



Intervention corrective réseaux d'aération – Ibos mars 2024

Diagnostic préliminaire :

- Colmatage biologique lié aux conséquences d'arrivées de boues salines.
- Possibilité de colmatage aux limons, évacués sur 2 des 4 réseaux.

Avant traitement :

- Mesurer les pressions des réseaux concernés.
- Ouvrir une cheminée du réseau d'air, côté opposé à la soufflante.
- Lancer la soufflante et la stopper quand l'effluent est clair et au moins 10min.
- Fermer la cheminée.

Traitement :

- Peroxyde d'hydrogène H₂O₂ à 33 %.
- **1,75 m³ par réseau d'aération correspondant au volume nourrices/driplines.**
- Injection du produit le plus rapidement possible.
- Répartition du produit moitié-moitié sur les deux cheminées de purge.
- Pas d'aération pendant l'injection.
- Après l'injection : pas d'aération pendant 48h.

Après traitement et arrêt de 48 h :

- 1 pulse de 30s toutes les 30 mn pendant 6 heures (automatique via programmation)
- Nouvel arrêt total de l'aération du plancher pendant 24h

Nous attendons le retour de l'intervention de SAVEA.

Un traitement préventif avec injection de javel est également en cours.

Une lettre de soutien a été signée le 28/03/2024 par le SEABB pour soutenir le projet ASTREAU porté par ECOBIRD, ECOFILAE et INRAE dans le cadre d'un appel à projet.

Optimisation du fonctionnement

Optimisation de la conso énergétique

Pilote de réutilisation des eaux usées sur ce procédé Rhysosph'air

Op 96 : restructuration du réseau d'eaux usées de la commune de PONTACQ tranches 4-5-6-7 :

Partie Eau Usée	
MOE SETMO partie EU	
	55 360,00 €
TF1 BAYOL : Marché travaux tranche ferme 1 (correspondant à la tranche 4) : Rue Marquenave Amont et Vincent de Bataille	
	325 490,00 €
TO1 BAYOL : Marché travaux tranche optionnelle 1 (correspondant à la tranche 5) : Place Huningue - Rue de la République - Rue des Remparts	
	622 057,60 €
TO2 BAYOL : Marché travaux tranche optionnelle 2 (correspondant à la tranche 6) : Place d'Estibayres et Rue du Stade	
	283 333,20 €
TO3 BAYOL : Marché travaux tranche optionnelle 2 (correspondant à la tranche 6) : Marechal Foch	
	499 949,40 €
Partie Eau Pluviale	
MOE SETMO partie EP	
	5 592,00 €
TF3 BAYOL : Marché travaux tranche ferme 3 (correspondant à la tranche 4) : Rue Marquenave Amont et Vincent de Bataille	
	58 723,20 €
TO1.3 BAYOL : Marché travaux tranche optionnelle 1.3 (correspondant à la tranche 5) : Place Huningue - Rue de la République - Rue des Remparts	
	16 085,80 €
TO3.3 BAYOL : Marché travaux tranche optionnelle 3.3 (correspondant à la tranche 6) : Marechal Foch	
	146 190,60 €
Analyses amiante	
	1 056,00 €
Etudes géotechniques	
	5 750,00 €
Rapports étanchéité et ITV	
	18 985,00 €
Tests de compactage	
	8 250,00 €

✓ **TF1 : Rue Marquenave et rue Vincent de Bataille : terminée**

✓ **TO1 : Place Huningue, rue de la république - rue des remparts – impasse du Tonkin :**

- PARTIE ASSAINISSEMENT :

PONTACQ - Place Huningue

Canalisation DN 250 mm - L=130 ml - Reprise de 15 branchements

PONTACQ - Rue des Remparts

Canalisation DN 200 mm - L=40 ml - Reprise de 6 branchements

PONTACQ - Rue Mesplès

Canalisation DN 200 mm - L=80 ml - Reprise de 3 branchements

Travaux terminés cette semaine. Il reste quelques réfections de chaussées et de trottoirs

Travaux rajoutés sans incidence financière : rue de l'Entercq et rue du Pré de Moureu : a permis la mise en conformité de nombreux équipements communaux (Ecole, Ateliers Municipaux, piscine et locaux associatifs)

✓ **TO2 : Place Estibayres et rue du stade :**

par anticipation jusqu'à la pharmacie

va démarrer dernier trimestre 2024

Op 97 : Travaux BAYOL : commande 2023-1 tranche 1 restructuration du réseau d'assainissement de Livron et Barzun : 911 834.30€HT

MOE : 33 700€HT

Les travaux consistent à réhabiliter le réseau d'eaux usées entre LIVRON et BARZUN le long de la RD 640 et sur quelques antennes communales.

Les travaux objet du présent compte-rendu concerne le secteur de **LIVRON RD 640, Chemin de l'Eglise et Chemin de Cantey.**

Par la même occasion, le SEABB en profite pour renouveler le linéaire de PVC collé présent sur le tracé et la totalité des branchements d'eau potable.

Désignation du chantier	Canalisation	Regards	Branchements
LIVRON Route du Pic du Midi (RD 640)	850 ml	18 u	16 u
LIVRON Chemin de Cantey	180 ml	6 u	12 u
BARZUN Rue du Corps Franc Pommiès (RD	730 ml	14 u	27 u

Désignations	Avancement	Canalisation + regards posés	Reprise de branchements	Raccordement sur existant
LIVRON Route du Pic du Midi	60%	450 ml PP DN 250 mm 40 ml PP DN 200 mm	16 u	2 u DN 200 1 u DN 400

Chantier arrêté en janvier 2024.

Il a repris aujourd'hui

Nous enchaînerons avec la tranche 2 de LIVRON BARZUN qui est chiffrée et déposée auprès de l'AEAG

Op 104 : Travaux BAYOL : commande 2024-1 Livron Barzun – partie 2 : 911 834.30€HT

MOE : 36 705€HT

Les travaux devraient démarrer en octobre 2024

Tableau des dépenses définitives Travaux de réhabilitation restructuration du réseau d'eaux usées de Livron Barzun partie 2 : Rue de la mairie - Rue du Corps Franc Pomiès (RD640) - rue du Cami Bielh et rue de l'Aussère	
missions	Montant HT
SETMO : marché de Maitrise d'œuvre + levé topographique	36 705,00 €
Analyse amiante	645,00 €
Etudes Géotechniques	3 420,00 €
Rapports Etanchéité et ITV	8 024,50 €
Test de compactage	3 075,00 €
<i>Divers</i>	<i>50 000,00 €</i>
Commande 2024-1 : BAYOL : Travaux de réhabilitation restructuration du réseau d'eaux usées de Livron Barzun : Rue du Cami Bielh, Chemin des Tourterelles, rue des sansonnets, rue de l'Aussère, Rue de la Mairie et RD640	995 684,43 €
TOTAL	1 097 553,93 €

COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Point sur les travaux et études en cours

Contrôles de fonctionnement :

Objectif 2024

Gwendoline	Lespielle	43	26	69	564
	Gayon	26	8	34	
	Escures	52	26	78	
	Aurions Idernes	32	8	40	
	Séméac Blachon	60	31	91	
	Maspie Lalonguere Juillacq	80	70	150	
	Corbère Aberes	27	19	46	
	Lasserre	26	30	56	
Jean Marie	Ger			120	579
	Ibos	82	93	175	
	Hours	30		34	
	Gomer	3		3	
	Lucgarier	38		39	
	Aast	21		21	
	Lamarque Pontacq	60		60	
	Livron	20		20	
	Barzun	11		10	
	Espoey	94		94	
	Soumoulou	3		3	
Sébastien	Morlaàs	101	132	233	519
	Serres Morlaàs	32	69	101	
	Andoins	87	98	185	

Moncaup : 111 ANC

Carte en cours de réalisation.

Nous allons ensuite prévoir la réunion en mairie

Lespielle : 80 ANC ?

Presque terminé

Une réunion publique à prévoir à la fin après présentation car le maire souhaite lancer des réhabilitations groupées

Ger : 683 ANC ?

Commune terminée en cours de finition.

La réunion en mairie va être prévue rapidement

Ibos : 175 ANC

En cours

Gayon :33

réunion faite le 17/01/2024

Courriers envoyés le 02/05/2024

Escures :

Réunion faite le 16/05/2024

Corbère Abères :

Réunion faite le 16/05/2024

Morlaàs : 233 ANC ?

Réunion faite le 19/12/2023

En cours à ce jour 53 contrôles

Serres Morlaàs : 114 en théorie

Réunion faite le 15/05/2024

Contrôles du neuf et réhabilitations :

A ce jour :

TOTAL	CU	PC	Réhab	Réhab Subv	Contrôle
2019	149	107	35	1	80
2020	89	91	53	0	107
2021	106	95	63	0	135
2022	75	62	79	0	108
2023	64	56	105	0	122
2024	37	11	28	0	43

Point Ventes

Ventes ANC 2024 : 24

Ventes AC 2024 : 14

BUDGET GENERAL

Délibération sur les chèques restaurants (20_2024_05)

Monsieur le Président rappelle au conseil syndical :

- la délibération 15_2018_09 concernant l'attribution des chèques restaurants aux agents du syndicat
- .La délibération 18_2023_02 concernant la valeur des tickets restaurants.

Les tickets restaurant sont accordés actuellement aux agents du SEABB, le Président propose aux membres d'en attribuer également aux stagiaires apprentis ou contrats en alternance accueillis au SEABB dans les mêmes conditions que pour les agents du SEABB soit :

- valeur de 11.50 € par titre,
- participation de 60 % du SEABB, soit 6.90€ et de 40% pour chaque agent soit 4.60€,
- un chèque restaurant par journée ou demi-journée travaillée au mois n, facturé sur le mois n+1
- Une commande serait faite par le SEABB tous les mois,

QUESTIONS DIVERSES

Remboursements de frais (22_2024_05)

Monsieur le Président explique que des dépenses imputables au fonctionnement du syndicat, ont dû être réalisés, et payés directement par des agents. Le service fait pour ces dépenses, devait être réglé au comptant.

- Réparation téléphone professionnel payé directement par Mme SANCHEZ Déborah

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter que ces frais soient remboursés par le SEABB à l'agent car ils sont imputables directement au fonctionnement du syndicat.

Audit interne Gestion du personnel avec l'APGL

QQ explications

1^{er} RDV le 10 juin 2024

Prochaine réunion Syndicale le jeudi 19 septembre 2024 à 18h15